

---

## Dépenses estimées par mesure liées à la COVID-19 - juillet 2021

### Remarques au sujet des données sur les dépenses estimées par mesure au titre de la COVID-19

---

Au 31 mai 2021, les organisations fédérales avaient déclaré des dépenses estimées pour 2021-2022 (disponibles sur [InfoBase du GC](#) et le [Portail de données ouvertes](#)), qui correspondent aux mesures annoncées dans le cadre du [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#).

#### 1. Champ d'application

La liste des mesures a évolué depuis le début de l'application du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19. Pour l'exercice 2021-2022, les organisations exécutantes (ministères, organismes et sociétés d'État) soumettent des données sur les dépenses estimées, les engagements et les péremptions prévues pour les mesures du plan d'intervention économique inscrites dans les chapitres 1 et 2 de l'Énoncé économique de l'automne 2020 et qui figurent dans le budget de 2021. La colonne de rajustement permet de réviser et d'améliorer l'estimation des dépenses cumulées par les organisations qui pourraient dépasser les entrées mensuelles historiques à des degrés divers.

#### 2. Limites relatives aux données

##### Les dépenses sont des estimations non vérifiées

L'estimation des dépenses repose sur des estimations qui peuvent être légèrement modifiées ultérieurement et n'ont pas été vérifiées. Il incombe aux organisations de déterminer la meilleure façon de présenter leurs estimations des dépenses estimées et, au besoin, de fournir toute explication subséquente sur les montants et les activités correspondantes. Des renseignements plus récents ou plus complets peuvent être obtenus directement auprès de chaque organisation du gouvernement fédéral.

##### Souplesse redditionnelle pour obtenir une information plus pertinente

Les organisations avaient la possibilité de fixer eux-mêmes les seuils d'importance relative et la méthode de production de rapports permettant d'estimer le plus tôt possible les dépenses cumulatives associées à ces mesures, qui ne correspondent à aucun code de rapport standard utilisé dans le Système central de gestion des rapports financiers (SCGRF).

##### Rapprochement des données, notamment les doublons et les associations avec d'autres mesures

Compte tenu du contexte extraordinaire de la pandémie, le Secrétariat du Conseil du Trésor a demandé aux organisations de recueillir mensuellement des données sur les dépenses liées à la COVID-19, reconnaissant que la capacité de suivre efficacement les dépenses attribuables aux interventions connexes varie grandement selon la mesure et l'organisation. Dans certains cas, le coût dépenses engagées par une organisation pour la mise en œuvre d'une mesure doit être recouvré auprès d'une autre organisation pendant l'exercice en cours, ce qui peut entraîner une duplication des dépenses dans certaines périodes de collecte de données. Dans d'autres cas, les organisations recensent les activités de dépenses associées à des mesures qui ne sont pas à proprement parler dans leur champ d'application, plus précisément les mesures qui se prêtent à une interprétation plus large, comme les fonds d'appui général liés au plan d'intervention ou les mesures relatives aux équipements de protection individuelle (EPI). Bien que l'on s'attende à apporter les corrections nécessaires en fin d'exercice, il est possible de trouver certaines divergences dans les entrées mensuelles historiques des organisations et auraient pu être corrigées au cours de périodes ultérieures. Un rapprochement des dépenses estimatives sera effectué à la fin de l'exercice en vue de les harmoniser avec les dépenses définitives déclarées dans les Comptes publics du Canada (prévu à l'automne 2022). Ce n'est qu'après ce stade que les chiffres des ministères seront finaux.

##### Sources de financement multiples

En raison des multiples sources de financement (p. ex. les nouvelles autorisations inscrites au budget supplémentaire des dépenses, l'utilisation des niveaux de référence existants, le Compte des opérations de l'assurance-emploi et les transferts interministériels), les organisations n'ont pas cessé d'améliorer leur compréhension ne comprennent pas toujours clairement quelles des mesures qui s'appliquent à elles et quel est le financement disponible à leur disposition pour mettre en œuvre une mesure donnée, ce qui a permis d'éliminer les divergences potentielles, notamment les cas ce qui peut entraîner un certain nombre d'inexactitudes de leur part, notamment des cas où les dépenses estimées dépassent le montant indiqué des nouvelles autorisations pour cette mesure.

#### 3. Définitions

Les **fonds inutilisés anticipés pour 2021-2022** correspond à la différence entre les dépenses estimées en fin d'exercice et les autorisations accordées pour une mesure donnée. Aucun type de budget ou d'autorisation n'est associé aux fonds inutilisés anticipés. Les sociétés d'État n'étaient pas tenues de fournir des renseignements sur les fonds inutilisés prévus, car leurs crédits sont prélevés pour des besoins à court terme qui ne sont généralement pas périmés.

Par **engagement**, on entend les fonds attribués qui n'ont pas encore été dépensés et qui ont été gardés en réserve pour répondre aux obligations financières éventuelles pendant l'exercice en cours (p. ex. les paiements légalement requis dans l'avenir pour des services rendus). Aucun type de budget ou d'autorisation n'est associé aux engagements. Les sociétés d'État n'ont pas eu à prendre d'engagements parce que leurs dépenses correspondent aux paiements effectués par le gouvernement fédéral sur la base des besoins à court terme.

L'**estimation des dépenses** est faite selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, déduction faite des recettes, conformément au volume II des Comptes publics, qui est la source intégrale des dépenses budgétaires et non budgétaires par ministère, organisme et société d'État, sur la base de crédits votés et de crédits législatifs. Les dépenses des sociétés d'État représentent les paiements enregistrés du gouvernement fédéral, qui comprennent les paiements versés et les paiements à verser par la société.